



COMMUNE DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésereux

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE/S

Règlement sur la protection des arbres (2003)

Propriétaire/s (nom/s et prénom/s) : _____

Rue, NPA Localité : _____

Parcelle n° : _____ Zone villas-chalets et/ou chalets : oui* non

Tél. : _____ Mobile : _____

Nombre d'arbre/s : _____

Diamètre/s mesuré/s à 1.30 m du sol : _____

Essence/s : _____

Motif de la demande

Avec compensation → nombre et essence/s : _____

Sans compensation → motif : _____

L'emplacement des arbres figure sur le plan de situation ou le croquis joint à la présente

En cas d'autorisation municipale, le soussigné s'engage à prendre toutes les mesures utiles afin que ces travaux ne provoquent pas de dégâts aux propriétés voisines.

Les branches et troncs seront éliminés par l'entreprise chargée de l'abattage, par les filières officielles et non par la déchèterie intercommunale. La destruction par un feu en plein air est interdite.

* Dans les zones villas-chalets et chalets, au moins un arbre doit être planté par tranche de 150 m², selon l'art. 8.3 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Lieu et date

Signature/s du/des propriétaire/s de la parcelle

Annexe

Plan de situation ou croquis

Réservé à l'Administration

Décision n° 32.01/_____

Demande acceptée

Avec compensation par des essences indigènes

Sans compensation par des essences indigènes

Affichage 20 jours aux piliers publics du _____ au _____

Demande refusée

Motif du refus : _____